



**VAL D'YERRES
VAL DE SEINE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Conseil communautaire du 26 juin 2025
À Draveil

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY à 19 h 06.)

M. le PRÉSIDENT. - Je déclare la séance ouverte. Je vais procéder à l'appel nominal.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

(M. Gilles CARBONNET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.)



► **INFORMATION DU CONSEIL DE LA DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE PRESENTÉE PAR LE PRÉSIDENT**

M. le PRÉSIDENT. - Avant les informations du Président, il y a une information que je vais laisser à Richard PRIVAT le soin de donner, puisqu'elle me concerne et je ne peux pas vous en faire état directement.

M. PRIVAT. - Il s'agit d'une information adressée aux élus communautaires concernant la protection fonctionnelle accordée au président de notre EPCI.

La loi n° 20-24 du 21 mars 2024, renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux, a introduit une procédure automatique d'octroi de la protection fonctionnelle au bénéfice des exécutifs locaux en modifiant à l'article L.2123-35 du code général des collectivités territoriales.

Cette protection concerne les maires, les présidents d'EPCI, les présidents de conseils départementaux, les suppléants ayant reçu délégation du maire, les vice-présidents d'EPCI ayant reçu délégation, les vice-présidents et les conseillers départementaux ayant reçu délégation.

Le jeudi 10 avril 2024 ont été publiés sur Facebook des propos susceptibles de porter atteinte à l'honneur du président de notre Communauté d'Agglomération et de constituer une infraction pénale.

Le 14 avril, le président François DUROVRAY m'a demandé le bénéfice de la protection fonctionnelle au titre de mon mandat de deuxième vice-président et de ma délégation administration générale. Je lui en ai accusé réception le jour même.

Ce même 14 avril, la copie de cette demande avec accusé de réception a été adressée à la préfecture de l'Essonne qui en accuse réception le 15 avril 2025. Les élus communautaires ont été individuellement informés de cette demande de protection fonctionnelle le 23 avril 2025. Un constat d'huissier a été dressé le 28 avril.

Conformément à la loi, l'information est portée à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communautaire suivant, c'est-à-dire aujourd'hui.

Je vous demande de bien vouloir donner acte de l'octroi de la protection fonctionnelle au président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine. Je vous remercie.



► **INFORMATIONS DU PRÉSIDENT**

M. le PRÉSIDENT. - Je poursuis avec quelques informations pour vous informer que le 12 juin dernier s'est tenu le premier événement Emploi sous le label Réseau de l'emploi à Brunoy, qui a permis de réunir tous nos partenaires et qui a été une séquence importante sur le sujet.

Pour la première fois, l'ensemble des usagers des conservatoires pourront se réinscrire en ligne jusqu'à la fin du mois de juin. Nous sommes dans des procédures permettant d'améliorer et de faciliter pour l'usager l'accès aux services publics et cela touche nos conservatoires à compter de cette rentrée.

Le 2 juillet prochain, nous inaugurerons le nouveau nom de la médiathèque de Draveil où nous avons fait preuve avec la ville de Draveil d'une grande originalité en la dénommant Alphonse Daudet.

J'ai eu une question écrite et je propose que mon cabinet vous adresse toutes les manifestations qui se déroulent au cours de l'été dans les médiathèques, dans les différents équipements de l'agglomération.

Je vous indique, c'est moins traditionnel, donc je vous en fais mention, que le 5 juillet il y aura un jeu de pistes entre les deux cinémas de l'agglomération et pour relier et le Paradiso et le Cyrano. Nous allons célébrer les 90 ans du Cyrano à la rentrée et dans ce cadre, nous avons invité nos usagers à proposer des films préférés que nous pourrions diffuser au mois de septembre prochain. Il y aura un temps fort le 5 septembre avec la projection des *Temps modernes* de Charlie Chaplin.

Nous avons eu le bonheur pour un certain nombre d'entre nous d'assister au concert de deuxième année des élèves de Démos. C'est toujours avec autant d'émotion que l'on voit le talent de ces jeunes artistes et la transformation grâce à ce travail sur les instruments de musique dont ils peuvent bénéficier grâce aux soutiens de l'agglomération et de nos partenaires.

Nous avons eu également un temps très agréable à l'occasion des 40 ans de la piscine de Brunoy. Plus de 1000 personnes ont fréquenté l'équipement ce jour-là.

On a délibéré sur un protocole transactionnel avec RECREA, avec des engagements de la part de l'agglomération qui ont tous été tenus s'agissant des travaux à réaliser. Il a fallu insister, mais RECREA commence enfin à respecter ses propres obligations et il y a notamment la remise à neuf de toutes les centrales de traitement d'air à Yerres et à Boussy-Saint-Antoine ainsi que le changement de l'automate de traitement d'eau à Yerres, ce qui fait l'objet d'une fermeture de la piscine jusqu'à aujourd'hui.

Nous inaugurerons le 9 juillet l'annexe jeunesse des Bergeries à 11 h 00. Je vous invite évidemment à participer à cet événement important qui permettra de développer des actions jeunesse en direction de ce quartier à cheval sur Draveil et Vigneux-sur-Seine.

Nous avons livré un certain nombre de chantiers ces dernières semaines, d'abord la réfection de la toiture et de la façade du conservatoire de Brunoy, la façade du cinéma du Cyrano à Montgeron, la livraison également de bâtiments nécessaires à l'activité du conservatoire à Vigneux-sur-Seine. Ce sont des bâtiments que l'on a récupérés et qui permettront d'assurer la continuité du service public dans l'attente de la construction de la salle de spectacles puisque, malheureusement, le bâtiment existant est en très mauvais état. Nous avons fait ce choix d'avoir 200 mètres carrés de bâtiments modulaires pour continuer pendant les 3-4 ans qui viennent à assurer le service public.

Je vous indique que les travaux du Siège de l'agglomération à Yerres ont pu débuter après une défaillance d'entreprises. Ce chantier a redémarré le 14 mai 2025.

Pour la première fois, nous lancerons le 20 septembre prochain, à partir de la Maison de l'agglomération de Montgeron, la fête du Vélo à la rentrée. Cela rentre dans le cadre de nos politiques communautaires et il y aura donc des animations qui se dérouleront le samedi 20 septembre entre 11 h 00 et 17 h 00 à l'agglomération.

Je vais vous présenter deux slides sur un autre sujet qui est important pour le territoire et il me semble normal, à la fois en tant que président de l'agglomération et président du département, que je vous en rende compte. Il s'agit de l'étude qui a été réalisée par les deux conseils départementaux de l'Essonne et du Val-de-Marne sur la prolongation de la ligne 18 à l'est.

Les travaux de construction de la ligne 18 sont en cours entre Orly et Versailles avec trois sections, une section qui ouvrira dès la fin de l'année prochaine entre Massy et le plateau de Saclay, une deuxième section entre Orly et Massy en 2027, et une troisième section entre le plateau de Saclay et Versailles en 2030.

Nous portons, au niveau des deux départements, l'idée de prolonger à l'est cette ligne 18. Plusieurs scénarios de desserte avaient été faits il y a quelques années avec un scénario central. Nous avons poursuivi ces études avec l'idée de relier jusqu'au RER A à Boissy-Saint-Léger. Ces études ont été

rendues et présentées il y a quelques semaines à la presse, avant que l'Etat et la région n'annoncent le 2 juillet prochain leur décision de poursuite d'étude. Dans le cadre du contrat de projet Etat-Région, qui associe l'Etat et la région, 120 M€ de crédits sont prévus pour faire des études sur la prolongation d'un certain nombre de lignes de métro. Nous espérons que le 2 juillet l'Etat et la Région annoncent ces études complémentaires pour vérifier la validité de cette ligne dont vous voyez le tracé à l'écran.

Il s'agit de réaliser 17 kilomètres supplémentaires entre Orly et Boissy-Saint-Léger avec 9 stations dont 4 ou 5 desserviraient notre territoire. Il y aurait une première station à Paray-Vieille-Poste, une deuxième à Athis-Mons, une troisième à Vigneux-sur-Seine, à la Glacière, une quatrième à Montgeron, une cinquième à Crosne et ensuite on irait dans le Val-de-Marne avec la Tégéval et le téléphérique qui ouvrira prochainement, Limeil-Brévannes et le terminus à Boissy-Saint-Léger.

C'est une section dont le coût est estimé à 3 Mds€, dont le financement pourrait être assuré dans le cadre des financements actuels de la Société du Grand Paris. Les premières études montrent le bénéfice pour notre territoire mais pour l'ensemble de la ligne 18 de cette prolongation, puisque l'étude montre que l'essentiel du trafic serait situé entre Montgeron et Massy, que la prolongation de 17 kilomètres permettrait de plus que doubler la fréquentation de la totalité de la ligne 18 en passant de 25 à 67 millions de passagers annuels et permettrait, mais on le savait déjà, un bénéfice pour nos habitants très important en termes de temps de parcours. De mémoire, on ferait Vigneux-sur-Seine/Orly en 8 minutes ou Montgeron/Saclay en 20 minutes, ce qui est très loin de ce que nous connaissons aujourd'hui.

Il va sans dire, je l'ai déjà dit en tant que président de département mais je le redis devant cette assemblée, que ce projet peut être alternatif à celui de la construction d'un pont entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons puisque, évidemment, son efficacité et sa capacité seront encore beaucoup plus grandes que celles du pont routier ; une plus grande capacité et aussi un gain de temps de parcours qui serait sans comparaison avec n'importe quelle offre routière qui pourrait être présentée. Vous avez les chiffres essentiels de cette ligne qui figurent à l'écran.

Le dernier bénéfice de la ligne : cela permettrait aussi de réduire de 10 % le trafic au nord de la ligne sur le RER D par un effet de desserrement, les usagers n'étant pas obligés de remonter vers Paris ou vers la ligne 15 pour se rendre vers l'ouest ou l'est. Cela aurait un bénéfice également pour les RER C et D.

Pour l'instant, on voit beaucoup d'éléments positifs et cette étude montre l'intérêt de cette ligne. Les deux départements n'ont pas vocation à aller plus loin, parce que ce n'est pas leur rôle ni leur compétence, c'est à l'Etat et à la Région désormais de dire s'ils vont plus loin dans les études, des études plus complètes qui au bout de deux ou trois ans pourraient amener à une décision politique de réalisation de la ligne.

Si vous en êtes tous d'accord - c'est un sujet qui concerne évidemment chacun des maires -, je pense qu'il faudra que nous ayons aussi une phase de mobilisation des habitants du territoire, comme cela avait été fait dans le Val-de-Marne il y a une vingtaine d'années pour obtenir la ligne 15, pour que l'on associe nos concitoyens à cet enjeu, qu'on leur en présente toutes les facettes et qu'ils puissent se mobiliser aux côtés des élus sur cet enjeu de ligne qui est évidemment fondamental, me semble-t-il, pour le territoire. C'est sur un horizon 2040.

Je propose que l'on transmette l'étude. Dix pages ont été rendues publiques, que je me propose de remettre à chacun des conseillers communautaires après cette réunion.

Nous avançons sur le plan climat avec la priorisation des actions, qui sera présenté lors du Conseil Communautaire à la fin de cette année, le 4 décembre.

Je termine les informations du président en vous indiquant que l'on aura le 1^{er} juillet prochain une étape importante dans le ramassage des biodéchets sur l'ancien Val de Seine. A date, nous avons environ 1/3 des habitants qui ont sollicité leur seau de biodéchets. Il faut encore que l'on continue le travail. Evidemment, c'est auprès des communes que les habitants pourront récupérer leur seau de façon permanente à partir de la rentrée. Mais on a cette étape très importante à partir du 1^{er} juillet pour mettre en place cette nouvelle collecte.

Enfin, je termine par des bonnes nouvelles concernant les situations RH. Cela me permet de répondre à des débats qui avaient eu lieu dans cette assemblée à plusieurs reprises, qui étaient légitimes, lorsqu'on avait présenté un certain nombre de plans, notamment sur la question de la transition écologique. L'opposition communautaire nous avait interrogés sur les moyens que nous y affecterions. Sur les six ans écoulés, l'agglomération n'a pris que 20 emplois complémentaires par rapport à ce qu'il y avait en 2020, dont un certain nombre lié à des transferts de compétences, notamment en Politique de la Ville sur le Val d'Yerres, mais les seules créations d'emploi concernent les sujets de transition écologique ou de transformation urbaine.

J'ai le plaisir de vous indiquer que, désormais, nous sommes au complet sur :

- les chargés de développement territorial Politique de la Ville
- le pôle énergie avec 3 économes de flux
- la direction déléguée de l'habitat, avec notamment le suivi des PRIN
- le développement économique avec l'enjeu des zones d'activité et des zones commerciales Val d'Oly, sur lequel on a délibéré la fois dernière, et Boussy-Saint-Antoine sur lequel une étude est en cours, financée par l'ANCT
- le service déchets économie circulaire avec les recrutements de chefs de service et de chargés de prévention des déchets qui vont nous permettre de développer des actions de prévention, qui ont déjà bien commencé mais qui vont se poursuivre et se développer dans les prochains mois.

► **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES 19 DECEMBRE 2024 ET 13 FEVRIER 2025**

(Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote à main levée sur le procès-verbal du 19 décembre 2024, qui est adopté à l'unanimité.)

(Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote à main levée sur le procès-verbal du 13 février 2025, qui est adopté à l'unanimité.)

► **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025**

M. le PRÉSIDENT. - Y a-t-il des questions sur les décisions ?

Mme CIEPLINSKI. - J'avais une remarque préalable à ma question sur les décisions du président. Je trouve dommage qu'étant signataires de la Charte « fleuve sans plastique » nous ayons des bouteilles d'eau en plastique ce soir. Ce n'est pas exemplaire et je tiens à le faire remarquer.

Ensuite, ma question porte sur la décision 2025-056 qui est un renouvellement d'adhésion pour un montant de 6750 € à une association qui s'appelle Ville et Aéroport. Je souhaiterais savoir quel est l'objet social de cette association et pour quelle raison la Communauté d'Agglomération y adhère.

M. le PRÉSIDENT. - Sauf erreur, c'est une adhésion qui date d'il y a très longtemps et qui devait même exister côté Val d'Yerres dès sa création. Sauf erreur également, c'est une association présidée par Jean-Pierre Blazy, qui réunit tous les élus qui sont à proximité des aéroports de Roissy et d'Orly, et peut-être plus largement à l'échelle nationale. Ce n'est pas une adhésion nouvelle.

Romain COLAS et Sylvie CARILLON représentent l'agglomération à cette association.

M. COLAS. - L'objet de l'association est de défendre les intérêts des collectivités riveraines des aéroports ainsi que de leurs habitants. On pourrait dire que c'est un drapeau à l'échelle nationale.

M. le PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres questions ? (Non.)

Nous avons un certain nombre de délibérations qui pourraient être approuvées sans présentation ni débat.

Délibération n° 10 : Budget principal – Additif à la délibération relative à la fixation du mode de gestion des amortissements et des immobilisations en M57

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

Délibération n° 17 : *Mise à disposition du parking du CEC à la Ville de Yerres – Occupation payante*
(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

Délibération n° 18 : *Montant de la participation salariale – Restauration collective – Hôpital Dupuytren*

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

- I. BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2024
- II. BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- III. BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2024
- IV. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – COMPTE DE GESTION 2024
- V. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- VI. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – COMPTE DE GESTION 2024
- VII. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- VIII. BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

M. COLAS. - L'Administration vous a fourni sur chacun de ces points, et je les en remercie, des notes qui sont assez complètes. Je vais donc me contenter d'être très rapide afin que le débat puisse s'ouvrir.

Vous avez constaté que l'exercice 2024 sur notre budget principal fait apparaître un résultat de fonctionnement avec un excédent d'environ 8 200 000 €, un résultat positif en investissement pour l'exercice à hauteur de 2 150 000 €. Pour obtenir un résultat de clôture, il nous faut confronter ces chiffres au résultat reporté des exercices antérieurs et au reste à réaliser pour la section d'investissement, ce qui nous permet de reporter un résultat définitif en fonctionnement, une fois financés les besoins de financement de la section d'investissement, de 6 205 900 €.

Les chiffres de l'ensemble des comptes administratifs de 2024, qu'il s'agisse du budget principal, du budget annexe eau potable ou du budget annexe office du tourisme, concordent avec les comptes de gestion établis par le trésorier.

Les chiffres nous montrent que nos recettes de fonctionnement ont subi une croissance relativement modeste sur l'exercice 2024, puisque celle-ci s'est élevée à 2,1 %. La dynamique est essentiellement liée - dynamique relativement faible au regard de la dynamique de dépenses - à la fiscalité locale avec la réévaluation des bases qui s'est élevée à 3,9 points sur l'exercice 2024, avec un produit supplémentaire de CFE du fait des décisions que nous avons prises de montée progressive du taux de CFE qui est passé de 25,82% en 2023 à 26,84 % en 2024.

En revanche, nous constatons une stagnation, voire une régression d'autres éléments de nos paniers de recettes dont évidemment nous ne sommes pas responsables, puisqu'ils relèvent essentiellement de décisions de l'Etat et d'applications de la loi de finances pour 2024.

Pour ce qui concerne les dépenses, celles-ci ont crû de 4,52 % avec une croissance assez notable des charges à caractère général du chapitre 011, qui croît de 12,3 %, soit 2 M€ de dépenses nouvelles. Sur ces 2 M€, il faut isoler 1 M€ qui relève d'un décalage de facturation de l'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de l'ex-Val de Seine. C'est une dépense 2023 payée sur l'exercice 2024 du fait d'un décalage de facturation. Ce qui explique la croissance forte du 011.

Toutefois, nous avons engagé 330 000 € d'étude dans le cadre des PRU, qui viennent expliquer cette augmentation des charges à caractère général et nous avons supporté pour six mois les loyers des locaux de l'ex-Pôle Emploi appelés à accueillir le service du DevEco, ainsi que la pépinière d'entreprise La Fut@ie appelée à déménager prochainement des locaux occupés actuellement à Quincy-sous-Sénart.

Pour ce qui concerne le 012, dépenses de personnel, celles-ci ont crû de 4,4 % du fait de décisions exogènes qui s'imposent à l'Agglomération, je pense évidemment à la revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,5 % intervenue en juillet 2023. On en a l'effet en année pleine sur l'exercice 2024.

Nous avons également financé les revalorisations d'un certain nombre de traitements catégoriels, là aussi dans le cadre de dispositions s'imposant à l'ensemble de la fonction publique territoriale. La hausse des dépenses de personnel s'explique par le fait que nous avons staffé les services de l'agglomération, que le taux de vacance s'est réduit et que nous avons, par ailleurs, recruté des personnels pour se consacrer à l'action des politiques publiques nouvelles que nous déployons, ce qui explique la croissance de ces dépenses de personnel.

Pour ce qui concerne l'investissement, nous avons réalisé 8,3 M€ de dépenses réelles d'équipement. Nous avons consacré 4,54 M€ au remboursement de l'emprunt, celui-ci ayant été financé essentiellement par l'affectation du résultat, virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, et par environ 2 M€ de fonds de compensation de la TVA.

Le gros des interventions en investissement est détaillé dans le document qui vous a été fourni ; le plus gros des investissements inscrits dans la programmation pluriannuelle, c'est évidemment la poursuite des travaux de rénovation et d'extension du conservatoire de Draveil.

Depuis trois exercices consécutifs, notre intercommunalité n'a pas eu à emprunter du fait de la rigueur de sa gestion sur le fonctionnement et des excédents qu'elle a su dégager pour financer la section d'investissement et donc notre encours de dette au 31 décembre dernier s'élevait à 43 M€, ce qui signifie que le stock de la dette actuelle du Val d'Yerres Val de Seine est inférieur à la dette cumulée du Val de Seine et surtout du Val d'Yerres au moment de la création de notre intercommunalité. Cela nous permet, fort heureusement, de disposer pour l'avenir de marge de manœuvre conséquente, dans un moment où nous aurons à subir encore les conséquences de la crise des finances publiques à l'échelle nationale.

La délibération sur l'affectation des résultats vous propose de prendre acte du compte administratif et donc d'assurer le financement des besoins de financement de la section d'investissement et de reporter 6 205 900 € au compte relatif à l'affectation du résultat reporté.

L'ensemble du budget supplémentaire prend en compte l'intégration de l'affectation de ces résultats telle qu'elle vous est proposée. De bonnes nouvelles sont intervenues depuis l'adoption du budget primitif, à savoir d'abord le fait que nous avons été épargnés par le fameux Dilico, le dispositif de lissage conjoncturel inventé par Bercy et introduit dans la loi de finances pour 2025, qui opère un prélèvement sur les collectivités et leurs groupements réputés les plus riches. Dans la mesure où nous n'en faisons pas partie, nous échappons aux 1,4 M€ de prélèvement auxquels nous aurions pu être soumis.

Le budget supplémentaire prend également en compte le résultat de fonctionnement tel qu'évoqué et opère un virement à la section d'investissement. Cela nous permet de réduire notre recours à un potentiel emprunt d'équilibre, qui passe de 15 M€ - ce qui permettait d'équilibrer le budget primitif selon un mécanisme dont on a l'habitude, on a toujours un emprunt d'équilibre prévu au budget primitif -, qui se réduit au moment où nous reprenons le résultat. L'autorisation d'emprunt pour cet exercice est ramenée à 9,5 M€ plutôt qu'à 15 M€ et, évidemment, l'emprunt qui sera contracté le sera en fin d'exercice, en fonction de l'exécution du budget d'investissement.

Ce budget supplémentaire prend également en compte une autre bonne nouvelle qui est celle d'une relative dynamique des bases fiscales avec un surplus de produits fiscal attendu après notification des bases, qui avoisine les 500 000 €.

Le budget supplémentaire prévoit également une enveloppe de 400 000 € en guise de provision dans le cadre de régularisations de conventions de gestion qui associent l'agglomération et les communes, puisqu'on a un passif à l'égard de certaines communes dans la mise en œuvre de ces conventions de gestion qu'il convient d'apurer avant que de nouvelles conventions, sans doute plus lisibles et dont le suivi sera plus rigoureux, ne soient mises en place d'ici le 1^{er} janvier 2026. C'est l'objectif que s'est fixé l'Administration et je l'en remercie.

Nous avons des opérations d'ordre liées à nos échanges avec le comptable, avec 600 000 € de dépenses de fonctionnement qui apparaissent en recettes d'investissement au titre du traitement des amortissements comptables.

Pas d'effet en euros sonnants et trébuchants. Il s'agit uniquement d'opérations d'ordre.

Sur les budgets annexes, tout d'abord, j'adresse mes félicitations à l'Office du Tourisme qui a exécuté de façon quasi parfaite son budget 2024, puisque l'excédent s'élève à 395 €. On est vraiment au pouillème près sur une exécution budgétaire à quasi 100 %.

Pour ce qui concerne le budget annexe de l'eau potable, le compte administratif fait apparaître un résultat positif de 2 700 000 €. Logiquement, la section de fonctionnement de notre compte administratif devrait être à zéro, puisque le budget annexe de l'eau potable ne sert qu'à rembourser l'agglomération des frais qu'elle engage pour l'exercice de la compétence eau potable et, dans le même temps, à payer Eau du sud francilien qui est le syndicat mixte fermé que nous avons créé, qui est chargé de l'achat d'eau en gros.

Cet excédent de 2,7 M€ peut paraître une grosse somme, mais c'est simplement lié à un décalage - c'est lié au rythme de facturation du délégataire - entre la perception des recettes relevées auprès du délégataire et le versement à Eau du Sud Francilien. On est dans la même logique que ce que j'évoquais sur le décalage de facturation sur l'enlèvement et la collecte des ordures ménagères sur l'ex-Val de Seine. Ces 2,7 M€ ne font que transiter provisoirement par nos comptes et, donc, il n'y a pas de bénéfice réalisé sur les usagers de l'eau potable dans notre territoire ce qui, par ailleurs, est strictement interdit par les règles en vigueur.

Voilà ce que je crois pouvoir vous dire sur l'ensemble du premier paquet de délibérations, les comptes de gestion, les comptes administratifs et le budget supplémentaire.

M. le PRÉSIDENT. - Le débat est ouvert.

Mme CIEPLINSKI. - Merci aux services pour la qualité des documents et le travail accompli. Je commencerai par la nouveauté en lien avec une contrainte légale qui est l'annexe verte devenue obligatoire. J'ai trouvé cette annexe extrêmement intéressante. Un immense travail a été réalisé par les services accompagnés par un cabinet. Il me semble avoir vu que c'était un cabinet qui avait été payé 60 000 €.

M. COLAS. - Oui, c'est effectivement 60 000 €, c'est inscrit en budget supplémentaire. Cela correspond à la rémunération de ce cabinet mais pas exclusivement sur l'accompagnement au budget vert, comme on le dit communément, mais l'accompagnement régulier de l'agglomération en matière notamment de prospective.

Mme CIEPLINSKI. - J'avais cette question-là, mais cette nouvelle annexe verte aurait mérité une présentation à l'ensemble des élus et des concitoyens, parce que c'est très intéressant. J'ai cru déceler, à la lecture de l'annexe, la complexité et la difficulté, mais je crois que c'est un investissement en temps et en énergie qui sera rentable pour l'ensemble du territoire en termes de transition écologique, parce qu'on a vraiment la possibilité d'avoir l'impact des investissements et des dépenses réalisées. Je trouve cela bien que l'on se dote d'un outil. C'est une contrainte légale, mais se doter d'un outil qui permet d'évaluer l'impact réel des politiques que nous menons sur le climat permet de se préparer aux changements à venir.

Sur ce point, cette année, vu que c'est la première année que cela a été fait, c'est surtout le conservatoire de Draveil qui représente environ les 3/4 de l'analyse de l'annexe et on voit, que ce soit pour le conservatoire de Draveil comme pour la piscine de Brunoy, qu'il y a à la fois du rouge et du vert ; ce sont des aspects positifs comme on peut le voir pour le conservatoire de Montgeron, mais il y a une artificialisation des sols qui a été opérée sur ces deux investissements, ce qui a forcément un impact négatif.

C'était un point en préalable sur cette annexe verte qui mérite d'être appropriée par l'ensemble des élus et, à titre personnel, j'aimerais bien en savoir davantage.

Pour cette année 2024, l'excédent de fonctionnement a généré 8,2 M€, ce qui est quand même important. Cela peut nous interroger sur une éventuelle sous-utilisation alors que les besoins sont croissants. On se demande si ces montants n'auraient pas pu être mobilisés de manière plus dynamique au cours de l'année sur des questions de mobilité, de culture ou transition écologique ou encore de prévention quand on pense aux événements tragiques que nous avons connus.

L'augmentation de plus de 10 % des redevances au global vient à démontrer qu'il aurait peut-être été possible de contenir certains tarifs, je pense notamment aux tarifs des conservatoires qui ne font qu'être harmonisés par le haut pour tendre vers du volume, en cherchant des tarifs encore plus attractifs. On voit là que ce sont surtout les redevances sportives qui ont été inflationnistes. En tout cas, on ne peut que se réjouir de l'augmentation de la participation cinéma qui repose sur du volume et de l'attractivité des cinémas sur le territoire, ce qui montre que cela répond vraiment à un besoin et à l'attente des usagers.

Je noterai également sur la partie recettes, la forte augmentation des perceptions de la TASCOM, +21 %. Je le mentionne parce qu'on a une délibération liée à la revalorisation du taux et des impôts directs des élus à plus de 6 % alors que dans le même temps, les dotations de l'Etat sont en baisse et que les incertitudes budgétaires n'ont pas permis d'être très clair dans les prévisions budgétaires. En cela, il y a eu de bonnes nouvelles heureusement, même si on reste toujours, me semble-t-il, dans une zone d'incertitude où vous avez eu toutes les réponses. Là, c'est plutôt une question.

En ce qui concerne le budget annexe d'eau potable, j'aimerais que l'on revienne sur les provisions que l'on avait réalisées pour savoir où on en est aujourd'hui de la situation de réappropriation des outils de production pour la bonne information de l'ensemble de l'assemblée.

Enfin, pour une explication de vote, sur les points 1 à 7, l'ensemble de ces bilans et comptes est le reflet de la politique et donc, conformément au vote que nous avons eu sur le budget, nous allons voter contre les points 2, 3, 5 et 7 et sur les aspects liés au trésorier, nous nous abstiendrons sur les points 1, 4 et 6, sur les comptes de gestion.

Sur le budget supplémentaire, c'est assez clair quoique technique, et c'est peut-être le regret que nous exprimerons sur ces budgets supplémentaires, on ne voit pas de couleur politique, il y a beaucoup d'ajustements techniques. J'ai cherché à en comprendre le sens politique, mais je ne l'ai pas vraiment trouvé.

Je trouve dommage que l'on n'ait pas pu profiter de ce budget supplémentaire pour mobiliser une partie pour répondre au moins à l'urgence sociale ou écologique et augmenter les politiques publiques de notre agglomération dans un moment où, aux niveaux national et international, on voit qu'il y a une montée des besoins sociaux, qu'il y a une montée de catastrophes naturelles et des problèmes météorologiques liés au dérèglement climatique. Je trouve que la Communauté d'Agglomération pourrait avoir aussi un rôle à jouer dans la préparation de l'ensemble des communes à des situations de crise, à l'adaptation.

On a des politiques d'atténuation mais on pourrait se préparer davantage à l'adaptation et notamment à la gestion des crises, parce que nous allons de crise en crise. Je pense que cela mériterait d'être un investissement sur la gestion des différentes crises possibles et que ce soit discuté avec les citoyennes et les citoyens, pourquoi pas avec le Codev qui est une instance de démocratie locale qui pourrait être associé.

Sur le budget supplémentaire, on trouve que cela traduit un choix, celui de la prudence budgétaire. On ne peut qu'être d'accord avec un principe de prudence budgétaire, mais il manque de volonté et d'audace politique dans un moment où on a besoin de sentir que les pouvoirs publics sont là pour protéger les habitants.

Je vous remercie de votre attention.

M. COLAS. - Pour ce qui concerne la cotation verte, je m'étais réservé cela pour les réponses. La mise en œuvre pour la première fois cette année dans les comptes administratifs ou les comptes financiers uniques, selon que l'on est passé ou pas à ce nouveau régime, pour l'ensemble des communes, groupement de communes, syndicats intercommunaux, sur les comptes administratifs

2024. C'est une nouveauté. La cotation verte concernera à terme six axes, le terme ce sera à partir de 2026, à une échéance qui n'est pas complètement connue.

Pour cette année, cet exercice 2024 ne concerne qu'un seul axe, parce que c'est le seul sur lequel le référentiel national était à date établie. Cet axe 1 est celui qui concerne l'atténuation du changement climatique, raison pour laquelle les autres axes ne sont pas cotés encore aujourd'hui parce que les cotations n'existent pas. On verra apparaître dans le compte administratif de 2025, compte financier unique, parce que ce sera une obligation à ce moment-là, un deuxième axe qui dans la nomenclature cotation verte est en fait l'axe 6, qui concerne la préservation des espaces naturels et de la biodiversité. Le référentiel de cotation est en train d'être établi pour l'axe 6. A partir de 2026, progressivement, les axes 2, 3 et 5 verront leur cotation établie et apparaîtront donc dans les annexes vertes des comptes financiers uniques.

Les éléments principaux et le détail figurent dans la note qui vous a été adressée avec le dossier du conseil. Céline CIEPLINSKI a attiré notre attention, notamment sur le fait que dans les dépenses cotables, parce que toutes les dépenses d'investissement ne le sont pas, le gros morceau c'étaient évidemment les travaux sur le conservatoire de Draveil, qui sont jugés majoritairement défavorables, au titre de la cotation, parce qu'il y a eu une extension de 500 m² de la maison Brandt.

Je partage le diagnostic posé par Céline CIEPLINSKI sur le fait que cette cotation verte est un indicateur et qu'elle est utile mais, comme toute cotation, elle a ses biais. C'est là-dessus que je veux aussi attirer votre attention, c'est-à-dire que les 500 m² supplémentaires qui ont été construits à Draveil pour le conservatoire vont se substituer à des locaux aujourd'hui provisoires et insatisfaisants qui sont de vraies passoires thermiques. Cela n'apparaît pas dans la cotation parce que cela aura un impact budgétaire ultérieur.

Grâce aux travaux réalisés et aux 500 m² nouveaux créés à la maison Brandt, on va libérer une emprise d'immeubles qui sont d'absolues passoires thermiques. *In fine*, à mon sens, cela aura un effet favorable. Il n'est d'ailleurs pas exclu que ce qui accueille aujourd'hui, les locaux du conservatoire, soit demain un espace qui sera désartificialisé. C'est dans le cadre du projet qu'il faudra que l'agglomération porte avec la ville de Draveil sur le devenir du site. J'ai d'ailleurs oublié de mentionner que le budget supplémentaire prenait en compte la décision que nous nous apprêtons à prendre, si le conseil en décide ainsi, de rachat du volume demeurant propriété de la commune de Draveil sur l'ancien Siège de l'agglomération Val de Seine.

Voilà pour ce qui relève de la cotation verte. Un élément intéressant qui est à enrichir et dont certaines conclusions sont à placer au regard de la continuité des politiques publiques. La cotation verte est une photographie à un instant « T » et, à mon sens, il faut l'examiner à l'aune de l'ensemble de projets qui s'inscrivent dans un cadre pluriannuel.

Pour ce qui relève des commentaires sur la gestion, lorsqu'il est signalé que dégager 8,2 millions d'excédent est important et que peut-être on aurait pu dépenser plus pour le fonctionnement, sur la mobilité, sur la culture ou sur la transition, ma conviction est que cet excédent de fonctionnement nous permet précisément, sans gager l'avenir de notre intercommunalité et gager le fonctionnement quotidien de ses services, d'investir dans la mobilité, la culture et la transition.

Cet excédent qu'il vous est proposé de basculer dans le budget supplémentaire en financement de la section d'investissement va financer les travaux que nous réalisons pour la mise en œuvre du schéma communautaire de circulation douce, c'est pour les mobilités ; il va financer la fin des travaux du conservatoire de Draveil, c'est pour la culture ; il va financer la solarisation d'Aqua Sénart et l'ensemble des travaux d'isolation thermique que nous conduisons dans nos bâtiments et là c'est pour les transitions.

Il faudra que l'on continue de dégager un excédent de fonctionnement, au-delà du fait que c'est vital pour notre intercommunalité, pour éviter de laisser exploser la dette et à la fin de devoir prendre des décisions qui impacteraient directement les usagers sur des suppressions de services. C'est ce qui nous permet d'investir dans les nouveaux champs de politiques publiques et dans les anciens, notamment mobilité, culture et transition.

Quant au sens politique du budget supplémentaire, vous avez évoqué les solidarités, un élément de budget supplémentaire, je ne l'ai pas mentionné parce que c'est une bascule de fonctionnement en investissement, il y a 504 000 € de crédit pour le renouvellement urbain à Vigneux-sur-Seine, cela intéresse la cohésion sociale et, de façon plus globale, un budget supplémentaire c'est essentiellement prendre acte du résultat de l'exercice antérieur.

Je suis plutôt attaché à ce que l'on vote un budget primitif - c'est le travail que nous tâchons de réaliser avec le président et l'Administration - le plus sincère possible, c'est-à-dire que le moment du choix politique, c'est le moment du budget primitif et le moment du budget supplémentaire, c'est la prise en compte du résultat de l'exercice antérieur et le calage du bilan.

Le sens politique, pour moi, c'est le budget primitif.

Pour ce qui est des provisions sur l'eau potable, elles sont logées à Eau du Sud Francilien et nous attendons une issue du dialogue ou du contentieux avec Suez pour savoir ce que deviendront ces provisions. Evidemment, notre ambition est qu'un accord ou une décision de justice nous soit favorable - quand je dis « nous », c'est l'ensemble des intercommunalités membres du SMF - et que ces provisions soient demain mises au service de l'investissement pour la préservation de la ressource et l'amélioration du rendement du réseau de production et de transport ou à son entretien, ou à la mise en œuvre de choix technologiques qui permettront de lutter contre les PFAS et autres. Si on échoue, cela permettra de payer ce que la justice aura décidé, par exemple ce que nous devons à Suez.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation d'attente qui est liée à la fois à un changement dans la gouvernance de Suez, un nouveau directeur général va prendre prochainement ses fonctions, et pour ce qui concerne les collectivités et leurs groupements, au calendrier électoral qui veut que plus on s'approche d'une échéance de renouvellement local, moins la décision est facile à prendre. Nous sommes rentrés malheureusement - ce n'est pas du tout du fait du Val d'Yerres Val de Seine - dans un moment où les choses sont plutôt figées jusqu'au renouvellement municipal et intercommunal.

Sur l'adaptation, et je parle sous contrôle de l'Administration, nous sommes en train d'élaborer un plan intercommunal de sauvegarde, de décliner à l'échelle intercommunale d'abord l'ensemble des plans communaux pour permettre à l'agglomération de prendre toute sa part dans la gestion des crises, notamment des crises qui ont tendance à se répéter s'agissant des aléas climatiques, du fait de changements qui s'opèrent dramatiquement sous nos yeux.

M. le PRÉSIDENT. - Je ne rajouterai rien aux propos de Romain COLAS si ce n'est sur l'eau, pour dire que l'attente qui peut être liée à la fois aux procédures et aux échéances électorales qui approchent ne nous empêche pas de progresser dans la connaissance que nous pouvons avoir du réseau, des échanges qui continuent à avoir lieu avec Suez, notamment sur la propriété des usines et des réseaux. La propriété privée d'un certain nombre d'éléments de production eau potable semble avérée au vu des recherches qui sont effectuées.

Avant de soumettre au vote les comptes de gestion et de laisser la présidence à Richard PRIVAT pour le vote des comptes administratifs, je me permets de remercier notre vice-président pour le suivi budgétaire de notre agglomération au quotidien et la présentation qu'il vient de faire ce soir et, à travers lui, saluer évidemment les services de l'agglomération, en premier lieu notre directeur général, Laurent BACQUART.

Je vous propose de voter les comptes de gestion, c'est-à-dire le point 1.

(Il est procédé au vote à main levée sur le compte de gestion du budget principal, qui est adopté à l'unanimité. 4 abstentions de M. BASSET, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD.)

Le compte de gestion du budget principal est approuvé.

Nous votons le compte de gestion eau potable.

(Il est procédé au vote à main levée sur le compte de gestion Eau potable, qui est adopté à l'unanimité. 4 abstentions de M. BASSET, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD.)

(Il est procédé au vote à main levée sur le compte de gestion du budget annexe Office de tourisme, qui est adopté à l'unanimité. 4 abstentions de M. BASSET, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD.)

Je confie la présidence à Richard PRIVAT pour l'approbation des comptes administratifs.

(M. DUROVRAY quitte la séance. M. PRIVAT prend la présidence.)

M. PRIVAT. - Nous passons au vote du budget principal du compte administratif.

(Il est procédé au vote à main levée sur le compte administratif 2024 du budget principal, qui est adopté à la majorité. 4 voix contre de M. BASSET, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD.)

(Il est procédé au vote à main levée sur le compte administratif Eau potable, qui est adoptée à la majorité. 4 voix contre de M. BASSET, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD.)

(Il est procédé au vote à main levée sur le compte administratif Office de tourisme, qui est adopté à la majorité. 4 voix contre de M. BASSET, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD.)

(M. DUROVRAY revient en séance et reprend la Présidence.)

Nous passons au vote sur l'affectation des résultats du budget principal.

(Il est procédé au vote à main levée sur l'affectation des résultats du budget principal, qui est adoptée à la majorité. 4 voix contre de M. BASSET, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD.)

(Il est procédé au vote à main levée sur le budget supplémentaire Budget Principal, qui est adopté à la majorité. 4 voix contre de M. BASSET, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD.)

M. le PRÉSIDENT. - Je vous en remercie.

M. COLAS. - Un élément de réponse que j'ai oublié de fournir à Céline CIEPLINSKI sur le compte administratif 2024 en budget principal. Elle évoquait une hausse de 20 % du produit de la TASCOM à laquelle nous nous intéressons. En fait, c'est une hausse mensongère dans la mesure où le produit de TASCOM 2024 est lié, pour 200 000 € (soit 10 % des 2 M€ de recettes) à des régularisations de titres de 2023.

On a perçu plus en 2024, parce qu'on nous devait de l'argent sur 2023.

IX. TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR POUR L'EXERCICE 2026

M. COLAS. - La délibération qui vous est soumise ce soir porte sur la TASCOM 2026. Il nous faut délibérer avant le 1^{er} octobre pour fixer le coefficient qui permettra de lever la TASCOM pour notre intercommunalité sur l'exercice 2026.

La loi nous permet de porter ce coefficient de 1,10 à 1,15, ce qui représente un produit supplémentaire espéré en 2026 pour notre intercommunalité d'environ 90 000 €, étant entendu que les principaux contributeurs à la TASCOM sur notre territoire, nous les connaissons, pour ceux qui

sont les plus proches de la commune à laquelle je suis le plus attaché, c'est Carrefour, ailleurs c'est Auchan, Monoprix, Lidl ou encore Aldi.

Cette taxe pèse sur les principales surfaces commerciales, les grandes enseignes et absolument pas sur le commerce de proximité.

Dans la mesure où j'évoquais tout à l'heure le fait que les nuages s'amoncellent du fait de décisions nationales sur les perspectives financières pour notre intercommunalité comme pour nos communes, structurellement, notre intercommunalité est pauvre du fait de l'histoire du territoire. Lorsqu'on a une recette que l'on peut accroître là où dans notre panier de recettes tout stagne voire régresse, sans mettre en péril des acteurs économiques de proximité et sans coup politique, je pense que nous aurions tort de nous en priver.

Mme CIEPLINSKI.- Merci Monsieur COLAS pour cette présentation parce que vous avez devancé notre question qui portait sur le type et le nombre d'enseignes concernées. C'est pour cette raison qu'on avait retirée puis remise cette délibération car cela nous permet de la voter.

M. le PRÉSIDENT.- Je sou mets au vote la délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XI. CREATION DU FONDS DE CONCOURS RELATIF A LA RESORTION DES POINTS DURS DE VOIRIE POUR LE RESEAU LOCAL DE BUS ET APPROBATION DE SON REGLEMENT

Mme RAGOT.- Cette délibération s'inscrit dans le droit-fil de celle que l'on a eu l'occasion de présenter ces derniers mois. Il s'agit d'aider les communes à réaliser les travaux de voirie nécessaires à la circulation des bus sur notre territoire.

Un certain nombre de point durs ont été identifiés. C'est le transporteur Keolis qui fait cette analyse et qui doit d'ailleurs nous la transmettre. Nous avons demandé une réactualisation récemment dans le cadre de cette délibération qui vous est présentée ce soir. L'idée est véritablement d'assurer la régularité des lignes : les points durs sur la voirie peuvent amener des retards importants pour la circulation des lignes régulières et cela peut aussi créer des conditions d'insécurité pour la circulation des bus. Il est proposé ce soir que l'agglomération aide les communes à hauteur, et là c'est valable pour l'ensemble de nos fonds de concours, de 50 % maximum du reste à charge du coût des travaux par la commune, sachant que ces travaux sont éligibles à une subvention d'Ile-de-France Mobilités à hauteur de 70 %.

L'agglomération peut être facilitante et aider les communes qui le souhaitent à monter les dossiers de subventions auprès d'Ile-de-France Mobilités.

Mme CIEPLINSKI.- C'est plutôt assez malin et cela va dans le bon sens des usagers d'avoir ce dispositif de fonds de concours public pour résorber les points durs. En revanche, en commission, on a vu qu'on était en attente de la liste et il me semble qu'une réunion était prévue avec les différents acteurs dont Keolis, Ile-de-France Mobilités et vous, Monsieur le Président, qui devait avoir lieu dans les jours qui suivaient la commission. A-t-on enfin cette liste des points durs ? A-t-on connaissance de ces difficultés ?

Nous voterons pour la délibération. Néanmoins, nous aimerions avoir du répondant du côté de Keolis mais nous avons l'impression que vous avez du mal à en avoir.

M. DONEKOGLU.- Pour ma part, j'ai deux questions et une interrogation. Je n'étais pas présent à la commission, je ne sais donc pas ce qu'il s'est dit mais la note indique : « ... la liste des points durs transmise annuellement aux communes sur la base du bilan d'exploitation du transporteur Keolis ».

Première question : le bilan d'exploitation se repose sur la base des lignes actuelles. Si oui, c'est un investissement à fonds perdus car les lignes ne peuvent rester telles quelles depuis l'élaboration des récents changements, qui n'est absolument pas adapté et incompréhensible. Il faut d'abord revoir les lignes d'un bout à l'autre en prenant en compte les besoins des usagers, puis investir dans l'aménagement si cela s'avère nécessaire lorsque les lignes auront été validées par l'ensemble des usagers.

Deuxième question : je sors un peu du contexte, mais il serait intéressant de demander également qui assume la responsabilité de ce fiasco des lignes.

Mme RAGOT. - Je vais répondre à votre dernier questionnement qui rejoint la question de Céline CIEPLINSKI : suite à la mise en œuvre de la nouvelle offre de bus au 3 mars dernier, un certain nombre de difficultés sont apparues. Certaines d'entre elles ont été levées depuis le mois de mars, pour d'autres la solution était identifiée et la mise en œuvre se fera cet été, plus précisément le 21 juillet, et enfin pour d'autres des dysfonctionnements, nécessitent des études plus approfondies et le transporteur Keolis est mandaté pour le faire.

Madame CIEPLINSKI, la réunion à laquelle je faisais allusion portait sur les suites de la mise en œuvre de la nouvelle offre de bus et le président va recevoir Ile-de-France Mobilités et Keolis pour faire le point sur notamment les désordres qui, aujourd'hui, n'ont pas de réponse de la part de Keolis ou d'Ile-de-France Mobilités ou pour lesquels nous considérons que le temps de mise en œuvre de la rectification du correctif de ces dysfonctionnements est trop long.

Concernant les points durs et donc le diagnostic fait par Keolis, avant la mise en place de la nouvelle offre, un certain nombre de points durs avaient été identifiés. A partir du moment où la nouvelle offre se met en place, nous avons demandé une actualisation de ces points durs. A ma connaissance, au moment où je vous parle, Keolis ne l'a pas terminée, en tout cas les services m'ont indiqué que cela n'avait pas encore été porté à leur connaissance, mais ce le sera.

Sur cette base du diagnostic porté par Keolis, nous irons voir les communes pour partager, parce que l'idée n'est pas de partir bille en tête mais d'avoir déjà un diagnostic partagé. Il sera évidemment partagé sur la base des dernières décisions qui seront prises sur l'ajustement des lignes issues de la restructuration. Nous n'irons pas faire des études sur des lignes ou des tracés qui n'ont pas vocation à perdurer. Les ajustements seront pris en compte. D'ailleurs, pour les besoins de ces ajustements, des tests ont déjà été faits, je pense notamment à Vigneux-sur-Seine avec la rue Alfred Gros.

C'est véritablement un travail de terrain, en partenariat avec le transporteur qui nous permettra d'ajuster selon les besoins et les souhaits qui ont été exprimés par les communes.

M. le PRÉSIDENT. - La réunion se tiendra demain matin. C'est une salve supplémentaire après les réunions techniques qui se sont tenues. On a fait part d'un certain nombre de mécontentements. Je crois avoir eu l'honnêteté avant le démarrage de la nouvelle offre de dire qu'il y aurait forcément des problèmes qu'il faudrait que l'on résolve. Il y en a qui sont apparus, qui ont été assez légitimes et qui ont été résolus rapidement, d'autres qui sont apparus qu'on n'avait pas forcément imaginés et que l'on doit résoudre. C'est le propre de n'importe quelle organisation, mais on ne doit pas lâcher par rapport à ce qu'on a pu voir et aux remontées. Cela me permet peut-être de répondre en même temps à la question orale.

Je propose que l'on vous fasse un bilan après la réunion de ce qui est acté avec Ile-de-France Mobilités et Keolis sur les retours. Il y a beaucoup de choses qui sont déjà actées, comme l'a dit Valérie RAGOT, qui vont être mises en œuvre au 21 juillet. Il y a quelques points durs qui n'ont pas encore été traités, qui le seront je l'espère demain et qui verront une mise en œuvre sans doute à la rentrée. On vous communiquera ces éléments-là.

Par rapport à la délibération, on parle ici de l'offre et pas des points durs qui sont l'objet de la délibération et qui pourraient faire l'objet d'un fonds de concours de l'agglomération en investissement. Je vous remercie du qualificatif de « malin », mais on a considéré que l'agglomération était compétente sur les sujets de mobilité, que les villes avaient la maîtrise d'ouvrage de la voirie communale, mais qu'elle n'avait pas en propre intérêt à faire des travaux pour une compétence qu'elle n'exerçait pas.

C'est pour cette raison que l'on propose ce fonds de concours et je vous indique d'ores et déjà que la volonté de l'Exécutif communautaire est sans doute d'accroître ce dispositif. On l'a mis en œuvre dès à présent, parce qu'il y a potentiellement Anatole France à Vigneux-sur-Seine qui fait par exemple partie des chantiers importants pour l'amélioration de la rotation des bus et un chantier est

en cours. Il semblait légitime que Vigneux-sur-Seine puisse en bénéficier. Il y avait une autre ville, mais je ne me souviens plus laquelle. D'autres communes pourront en bénéficier et tout cela sera représenté lors de chaque Conseil Communautaire. Mais il y a un sujet qui est devant nous qui est celui des gares routières, avec des projets sur plusieurs communes. On est en train de regarder de quelle façon l'agglomération pourrait venir en soutien des projets sur des gares qui ont une vocation intercommunale. Toutes les gares ont une vocation intercommunale, mais il s'agit de voir de quelle façon on peut également apporter un soutien. Cela fera sans doute l'objet d'une délibération à l'automne prochain en complément de celle-ci.

Mme CIEPLINSKI.- Si vous considérez avoir répondu à la question orale, j'aurais besoin d'un complément par rapport au sens de la question orale et sur cette nouvelle offre de bus au 3 mars, aux difficultés rencontrées par les usagers. J'ai une mauvaise compréhension entre la réunion du 13 juin dernier et celle qui a lieu demain et dans le sens de la question orale c'était : Valérie RAGOT l'a évoqué mais n'a pas dit comment les besoins et les attentes des usagers sont pris en compte.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous demande de nous croire, d'abord en disant qu'on ne fait pas des changements dont on n'estime pas qu'ils apportent un bénéfice. Parfois on peut se tromper, mais l'enjeu est d'améliorer la situation des gens. Et lorsqu'il y a des difficultés, elles nous sont très rapidement remontées par les usagers et on arrive à les qualifier assez rapidement avec l'aide des maires qui nous les remontent. Il n'y a pas de retour et ce serait très compliqué à organiser vis-à-vis des usagers en disant « Que proposez-vous » ?

On aurait sans doute des avis contradictoires, mais on a une liste des sujets qui nous ont été remontés par les usagers *via* les mairies ou directement l'agglomération, que l'on traite, que l'on analyse ; on regarde la pertinence des demandes qui sont faites. Je crois pouvoir dire que 90 % des demandes nous semblent légitimes.

Les usagers sont raisonnables dans leur demande et donc on va les mettre en œuvre et c'est de cette façon qu'on travaillera.

Je n'imagine pas que l'agglomération n'ait pas connaissance de sujets qui seraient problématiques pour les usagers.

Je vous invite d'ailleurs, dans un esprit collaboratif, si vous avez des points particuliers à nous les remonter, parce que vous êtes aussi élus et vous pouvez avoir connaissance de sujets. Je me propose, si Valérie en est d'accord, on a la réunion demain, on va regarder, qu'elle vous passe aussi les sujets que l'on a traités et que l'on puisse ajuster, s'assurer de cela.

Nous passons au vote sur cette délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XII. CONVENTIONS DEPARTEMENTALES DE RENOUVELLEMENT URBAIN

M. CHAZAL.- Il s'agit d'une convention départementale de renouvellement urbain. Comme vous le savez, le 21 mars 2024, a été signé un projet d'intérêt national, pour la rénovation urbaine de la Plaine à Epinay-sous-Sénart, 2 PRIR à l'Oly et la Croix Blanche. La contractualisation avec l'ANRU pour le PRIN les Hautes-Mardelles à Brunoy a été concrétisée par la signature de l'avenant n° 1 en novembre 2024. Dans ce cadre, le département soutient les projets urbains des 14 quartiers essonniers bénéficiant du nouveau programme national NPNRU, dont 8 en PRIN et 6 en PRIR, national ou régional.

Cette politique de soutien du département s'incarne par la mise en œuvre d'un dispositif spécifique de fonds départemental de renouvellement urbain (FDRU). Vous avez l'enveloppe financière dans le tableau joint dans la note :

- Epinay-sous-Sénart 1 900 000 €
- Brunoy 1 400 000 €
- Vigneux-sur-Seine 1 500 000 €
- l'Oly 980 000 €.

Le montant total s'élève à environ 6 M€.

Le règlement du FDRU prévoit que dans les 18 mois après la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU, il doit être établi entre le département, l'intercommunalité et la commune une convention départementale.

En tant que maître d'ouvrage de ces opérations d'aménagement, les aménageurs bénéficiaires d'une subvention départementale dans le cadre du FDRU sont également signataires de la convention départementale de renouvellement urbain, Citallios pour les projets de la Plaine et des Hautes-Mardelles, de la prairie de l'Oly et Grand Paris Aménagement pour la Croix Blanche.

Cette convention doit être signée pour chacun des 4 projets. Le conseil municipal des communes concernées doit approuver également la convention. Elle prendra effet à la date de la signature jusqu'en 2028. Pour toute demande de subvention, elles devront être déposées au plus tard le 1^{er} janvier 2028 et le solde des opérations doit intervenir avant le 31 décembre 2030.

On en profite pour remercier le conseil départemental pour ces 6 M€ de contrat et on nous demande d'approuver ces conventions et d'autoriser le Président à signer tous les actes s'y rapportant.

Mme CIEPLINSKI.- Ce sont de grosses sommes, des projets importants, des durées et des temps importants. Ma question sur la gouvernance, puisqu'on a choisi un aménageur unique, Citallios, pour l'ensemble.

M. le PRÉSIDENT.- Pour les trois autres, oui, mais pas pour la Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine.

Mme CIEPLINSKI.- D'accord. Je voulais exprimer mon inquiétude sur la façon dont est fait le suivi. N'est-il pas difficile d'avoir du poids face à un aménageur qui a l'ensemble ?

Je voudrais ensuite savoir si cela a un impact sur les délais. On voit par exemple à l'Oly que la construction de la partie aménagement ne commencera qu'en 2028. Est-ce lié aux autres travaux ou est-ce parce que la déconstruction ne sera terminée qu'à ce moment-là ?

C'est une convention avec le département, cela veut dire que réglementairement, même si vous n'êtes pas personnellement le signataire des conventions, que c'est quelqu'un de la majorité départementale, mais êtes-vous amené à ne pas prendre part au vote, Monsieur le Président ?

M. le PRÉSIDENT.- C'est une bonne question. Il faut sans doute que je ne participe pas au vote ainsi que les conseillers départementaux qui seraient dans la salle, notamment Anne-Marie.

Nous ne participerons donc pas au vote.

M. CHAZAL.- Par l'expérience de Grand Paris Aménagement avec la Croix Blanche, ce sont des aménageurs qui travaillent sur la France entière. Il y a différents projets et des chefs de projet pour chaque opération. Concernant Citallios, il n'y a pas de difficulté. Après, tout dépend des règles d'urbanisme, des différents projets des différentes communes. Il peut y avoir des projets qui vont plus ou moins vite. A un moment, la Croix Blanche allait plus vite que l'Oly, puis cela a été détruit sur l'Oly avant la Croix Blanche. Tout dépend des procédures internes, mais il y a généralement un chargé de projet pour chaque opération, ils sont même plusieurs. Là-dessus, il n'y a pas de difficulté particulière concernant la gouvernance.

M. le PRÉSIDENT.- C'est une question qu'on s'est posée, mais on s'est dit qu'on serait aussi plus forts dans les discussions. Citallios est un opérateur qui travaille principalement avec les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et dont le département de l'Essonne est également actionnaire, mais de façon très minoritaire. Au-delà de la cohérence, en traitant trois dossiers, nous sommes un client important pour eux.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité. 1 voix contre de M. DONEKOGLU. M. CLODONG, M. DUROVRAY et Mme JOURDANNEAU-FORT ne prennent pas part au vote.)

XIII. PREVENTION SPECIALISEE : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024/2026 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE ET L'ASSOCIATION « PREVENTION SPECIALISEE VAL D'YERRES VAL DE SEINE »

M. le PRÉSIDENT.- Cette convention est liée au contexte budgétaire du département et à une nouvelle répartition financière entre le bloc communal, l'agglomération et le Conseil départemental. Le choix a été fait par l'agglomération de maintenir le même niveau de prévention spécialisée sur le territoire avec 21 ETP.

Les discussions qui ont eu lieu entre le département et les blocs communaux ont permis de trouver une solution qui est la reprise des excédents des associations, ce qui est particulièrement important sur le territoire de GPS et chez nous. Cela permet pour les années 2025 et 2026 de minorer la participation de l'agglomération, de la maintenir même à un niveau équivalent en 2025 par rapport à ce qu'il était auparavant et d'avoir une augmentation en 2026 minorée de moitié par rapport à ce qui était prévu.

Je remercie les élus, d'ici comme d'ailleurs parce que cela s'est globalement bien passé dans le département, qui ont manifesté leur attachement à la prévention spécialisée tout en faisant preuve de compréhension par rapport à la situation budgétaire que j'évoquais tout à l'heure.

C'est une convention qui pourrait nous amener jusqu'à la fin de l'année prochaine.

M. GUIGNARD.- Avec cette délibération et la reprise des excédents des exercices précédents, le nombre d'ETP est stabilisé à 21, l'essentiel est donc sauvegardé.

Néanmoins, pour l'avenir il y a une inquiétude sur la pérennité des moyens. Il faudra exiger du département qu'il finance suffisamment la prévention spécialisée qui fait partie de ses compétences, qu'il repasse par exemple aux 70 % qui existaient auparavant voire plus, s'il en a les moyens.

M. DEGEN.- Je n'ai pas pu participer à la commission de prévention, mais je m'interrogeais pour savoir s'il y a un dispositif d'évaluation de plan. Les préfets ont mis en place un plan de restauration de la sécurité du quotidien pour prévenir la délinquance du quotidien et je crois qu'il y a une circulaire du ministère de l'Intérieur, qui date du 2 juin, qui impose la mise en place d'une évaluation avec des indicateurs.

Ces indicateurs sont transmis par le service ministériel de la sécurité intérieure et je trouverais intéressant de pouvoir disposer de ces statistiques. Vous allez me dire que les statistiques, on en fait ce que l'on en veut mais si j'ai bien compris, le ministre de l'Intérieur a obligé chaque trimestre ou chaque mois de réactualiser ces indicateurs. Il serait intéressant de voir si vous avez aussi prévu pour la prévention le dispositif d'évaluation. On finance mais au bout d'un an, nos concitoyens ont envie de savoir ce qu'il se passe.

M. le PRÉSIDENT.- Je vais commencer par répondre à cette question en indiquant, sauf erreur de ma part, que les indicateurs sollicités par le ministre de l'Intérieur concernent les indicateurs de sécurité. La prévention spécialisée est en dehors de la demande du ministre de l'Intérieur pour la simple et bonne raison que ce n'est pas le ministre de l'Intérieur qui suit ces questions. La prévention spécialisée, c'est une politique de protection de l'enfance et donc une politique sociale.

En revanche, le département a mis des indicateurs, en lien avec les agglomérations, de suivi d'activité des associations de prévention spécialisée. Cela ne peut pas être des indicateurs d'obligation de résultat, on ne demande pas à la prévention spécialisée combien ils ont sorti d'enfants d'une situation d'addiction ou autres. En revanche, on a des indicateurs de présence de dialogue avec les établissements scolaires, le nombre de jeunes suivis, d'entrées et de sorties. On pourra vous communiquer ces indicateurs.

On a d'ailleurs renforcé les indicateurs dans le cadre des nouvelles conventions. Cela ne correspond pas tout à fait à la culture de la prévention spécialisée historiquement, mais je trouve que les choses vont aujourd'hui dans le bon sens et que l'on travaille de mieux en mieux et particulièrement sur le Val d'Yerres Val de Seine. Je le dis devant chacun d'entre vous et avec ma casquette de président de département, nous avons la chance d'avoir une association qui est très structurée, qui fonctionne

bien. Quand je vais sur le territoire, à chaque fois on me dit qu'on les connaît, qu'on les voit dans les établissements scolaires, etc. Je les ai encore revus cette semaine dans un établissement scolaire, ce qui ne veut pas dire que tout est parfait ; il y a des élus en bureau communautaire des maires qui nous remontent des situations complexes, mais le dialogue est transparent avec les éducateurs.

J'imagine qu'autour de la table, il y en a qui siègent au Val d'Yerres Val de Seine Prévention, mais on vous passe les indicateurs déjà existants et on est dans une logique de renforcement, tout en préservant l'anonymat des situations qui sont suivies. C'est le principe même d'un éducateur spécialisé. Il ne va pas dire qu'il travaille avec tel jeune sur telle situation, sinon il n'y a plus la confiance sur le travail.

Sur la remarque de M. GUIGNARD, j'aimerais pouvoir financer à 200 %, mais je ne vais pas faire de promesses pour l'avenir. C'est une compétence du département, de la même façon que la défense incendie est une compétence partagée et que le département l'a fait à 100 %. C'est historique.

La chance de ce territoire, c'est que l'on a un dialogue de qualité entre le bloc départemental et le bloc communal qui nous permet, dans les temps aisés comme dans les temps difficiles, de faire face ensemble et d'aborder avec toutes les nuances qui caractérisent le débat démocratique et de faire face ensemble, d'accompagner et de continuer à assurer des missions de service public essentielles, ce qui est le cas de la prévention spécialisée.

Je vous propose de délibérer sur ce point.

Mme CIEPLINSKI.- Participez-vous ou pas au vote, Monsieur le Président ?

M. le PRÉSIDENT.- Non, comme la précédente.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité. Ne prennent pas part au vote : M. CLODONG, M. DUROVRAY et Mme JOURDANNEAU-FORT.)

XIV. APPROBATION DE LA CHARTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE RELATIVE A LA MAITRISE DE L'EXTENSION COMMERCIALE ET LA REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

M. le PRÉSIDENT.- Le département de l'Essonne, comme tous les territoires, notamment le territoire périphérique, est soumis à une pression foncière. On est dans une logique pour atteindre les objectifs du zéro artificialisation nette. L'Essonne, plus que d'autres départements, a une pression sur les surfaces commerciales, nous sommes le département de France qui a le plus grand nombre de mètres carrés de surfaces commerciales par habitant. Il y a des projets encore aujourd'hui sur le territoire. Les uns et les autres, nous avons une responsabilité dans l'accueil de ces zones commerciales. Le département a une voix à la commission départementale d'aménagement commercial, il peut donc autoriser ou interdire des accès sur la voirie départementale. Les élus du bloc communal ont le pouvoir d'élaboration des règles d'aménagement du territoire, d'urbanisme. Les maires ont également voix au chapitre à la commission départementale d'aménagement commercial.

Cette charte a une vocation très symbolique et pas juridique, c'est l'idée que l'on essaie d'avoir de bonnes pratiques, que l'on se tienne informés, lorsqu'il y a un pétitionnaire qui a un projet commercial, entre les différents niveaux de collectivités. On essaie d'expliquer, chaque fois qu'il y a du foncier disponible, aux pétitionnaires qu'il faut regarder le foncier existant avant d'urbaniser et d'artificialiser des zones qui ne le sont pas et d'essayer de se coordonner sur les voix à la commission départementale d'aménagement commercial en fonction de la qualité du dialogue avec les pétitionnaires ou non.

Mme CIEPLINSKI.- C'est une charte du département et donc, c'est l'approbation à la fois de la charte et le fait que l'on ait un site pilote.

M. le PRÉSIDENT.- Dans toutes les agglomérations. Plusieurs agglomérations ont déjà voté.

Mme CIEPLINSKI.- D'accord, mais on se porte volontaire avec le site pilote Val d'Oly à mettre en œuvre en plus.

Contribuer à la trajectoire du zéro artificialisation nette sur cette question des ZAE, nous ne pouvons qu'être pour. Vous l'avez dit, c'est une charte, cela n'a pas force contraignante ni force de loi. Je suis donc allée regarder la charte et se pose notamment la question des engagements. Dans l'objectif 5 « Suivre et évaluer la mise en œuvre de la charte », dans la charte, il y a engagement 9 « Piloter et suivre la mise en œuvre de la charte » où il est indiqué : « *Un bilan de la déclinaison des engagements de la présente charte sera dressé régulièrement - on ne sait pas quelle est la fréquence - dans le cadre d'un comité de suivi de la charte à définir...* » On ne sait pas quel est le comité de suivi. « *Ce temps d'échange - il devient finalement annuel - entre les signataires et les partenaires permet d'évoquer les grandes tendances du développement commercial en Essonne et de faire le point sur la bonne intégration des enjeux environnementaux dans les projets en cours. Des indicateurs qui n'existent pas aujourd'hui seront élaborés pour suivre la mise en œuvre de la charte et les dynamiques commerciales affectant le territoire* ».

Ma question est : n'est-ce pas juste du greenwashing ? On n'a aucun indicateur, aucun engagement, aucun comité, aucun suivi. Je dois vous dire que cet article m'a vraiment terrifiée sur sa vacuité.

M. le PRÉSIDENT.- Ne soyez pas terrifiée. Je pourrais vous répondre par un trait d'humour en vous indiquant que le collaborateur qui a rédigé cette charte est parti au Quai d'Orsay depuis.

Je pense qu'elle est le fruit d'un dialogue avec les partenaires de la charte, et donc principalement les intercommunalités, qui n'a pas toujours été un dialogue facile, parce que certaines intercommunalités disant de quoi on se mêle, etc. Il est vrai que la critique que vous faisiez de greenwashing ou autre, c'est peut-être le risque de la charte si elle n'aboutit pas.

On a eu des débats en assemblée départementale sur le sujet, mais je fais le pari inverse, c'est que c'est un signal dont chacun va se saisir et on va essayer de la faire grandir avec des indicateurs qui ne sont pas toujours identifiés aujourd'hui, mais qu'on va définir ensemble et on va avancer en marchant.

On a eu un premier exemple récemment, je ne sais plus sur quelle ville c'était d'ailleurs, où tout n'était pas parfait mais il y a eu une forme de concertation entre le bloc communal et le département et je me suis dit : c'est déjà quelque chose qui n'existait pas. Il faut bien que vous vous rendiez compte aujourd'hui que les 7 ou 8 membres qui composent la commission départementale d'aménagement commercial découvrent le sujet en arrivant ; il n'y a pas d'étude en amont, personne ne sait qui vote quoi.

Il y a d'ailleurs un élément très positif et qui, à mon avis, va nous pousser dans nos retranchements, toutes les collectivités, les agglomérations comme le département, c'est que la CCI qui a voix au chapitre est très favorable à la charte et qu'elle a été un élément moteur pour la voter, parce qu'elle se rend bien compte que les élus sont un peu chacun dans leur couloir de nage sans avoir de vision globale.

Mais j'entends votre critique et vous aurez peut-être raison, on constatera peut-être dans quelques années que c'est un échec, mais je fais le pari que ce soit non pas un succès mais une première étape pour essayer d'avancer sur ce sujet délicat.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité. Ne prennent pas part au vote : M. CLODONG, M. DUROVRAY et Mme JOURDANNEAU-FORT.)

XVI. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE BRUNOY – DOSSIER N° 9
(STATIONNEMENTS ABRITES)

Mme RAGOT.- Des bus au vélo, il n'y a qu'un pas que nous franchissons ce soir puisqu'il s'agit d'attribuer à la ville de Brunoy une subvention pour l'installation de 7 abris vélos. Les travaux auront lieu cet été. Cela s'inscrit dans le fonds de concours que nous avons adopté pour inciter et encourager les communes dans les aménagements cyclables sur leur territoire.

Cela me fait très plaisir que les villes s'inscrivent dans ce dispositif et j'espère que nous continuerons à le faire le plus possible.

Mme CIEPLINSKI.- Nous voterons évidemment pour cette délibération qui permet d'enlever l'un des freins à l'usage du vélo, et notamment du vélo à assistance électrique, qui est le manque de sécurisation des places de stationnement, au moins pour la ville de Brunoy. Comme c'est également la ville de notre collègue Karim SELLAMI qui a lui-même eu un vélo volé et qui tenait beaucoup à lever cet obstacle, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée émue pour lui.

J'ai néanmoins quelques questions que j'ai omis de poser en commission.

On a 7 stationnements dans Brunoy, mais a-t-on un état des lieux des stationnements dans les 5 gares ferroviaires de l'agglomération ? Je pense qu'il est particulièrement important d'avoir la sécurisation des stationnements dans les pôles multimodaux, notamment dans les gares. Je voudrais donc savoir s'il y a des projets en gestation.

Mme RAGOT.- Vous savez que 3 gares sur notre territoire (Vigneux-sur-Seine, Montgeron et Brunoy) sont dans le dispositif des pôles gares, porté par Ile-de-France Mobilités et la SNCF. Dans ce cadre, Ile-de-France Mobilités déploie, dans la droite ligne de la loi LOM, des abris supplémentaires au niveau des gares. C'est bien intégré dans les projets de pôles gares.

Les autres gares de notre territoire disposent aussi d'abris vélo mais au moment où je vous parle, je n'ai pas le décompte exact.

Je peux néanmoins préciser qu'Ile-de-France Mobilités va déployer des Veligo nouvelle génération, parce que ceux qui ont été déployés jusqu'à présent dans certaines de nos gares sont loin d'avoir fait leur preuve pour ne pas dire autre chose.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XV. AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE LOCATION D'UN BATIMENT COMMUNAL, SIS 10 RUE ROSSINI A YERRES, ENTRE LA COMMUNE DE YERRES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « VAL D'YERRES VAL DE SEINE »

M. le PRÉSIDENT.- L'Administration me dit que nous n'avions pas voté la délibération n° 15.

Me confirmez-vous cela, Madame CIEPLINSKI ? Vous l'aviez retirée tout à l'heure ?

Mme CIEPLINSKI.- Je l'avais retirée dans l'après-midi, mais je suis revenue dessus. Nous votons cette délibération.

M. le PRÉSIDENT.- Puisque vous êtes d'accord qu'on la vote sans présentation ni débat, je la sou mets aux voix.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XIX. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CAVYVS AU SEIN DE LA CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA FOURNITURE DES COMPOSTEURS

M. le PRÉSIDENT.- J'ai reçu deux candidatures pour deux postes : Mme JOURDANNEAU-FORT comme titulaire et Mme CARILLON comme suppléante.

Il s'agit de la CAO sur les composteurs.

(Il est procédé au vote à main levée, à l'unanimité pour la désignation du titulaire et du suppléant, la désignation des deux candidats est approuvée à l'unanimité. 4 abstentions de M. BASSET, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD.)

XX. RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

M. le PRÉSIDENT.- On aurait pu présenter en début de séance ce point, après l'examen du budget. Ce document concerne l'activité de l'agglomération tout au long de l'année 2024. J'imagine que vous l'avez eu sur support numérique. C'est un document que je trouve chaque année formulé de façon de plus en plus professionnelle. C'est une mine d'informations très intéressante pour le public mais aussi pour les élus, qui traduit la richesse de l'exhaustivité des activités de l'agglomération.

C'est un document dont on devrait tirer une sorte de résumé accessible à nos concitoyens sur les chiffres-clés mais je vous propose, plutôt que d'être trop long, de répondre aux questions que vous pourriez vous poser par rapport à ce rapport dont je vous demanderais de prendre acte qu'il vous a été présenté.

Mme CIEPLINSKI.- C'est un très bon rapport. Bravo aux équipes, aux services et à l'équipe Communication.

Je vais commencer par une question sur la communication de l'agglomération. Je me suis demandé si l'agglomération ne souffrait pas parfois un peu du syndrome dont souffre la commission européenne, c'est-à-dire que les Etats-membres de la Commission européenne font part des contraintes qui viennent de la Commission européenne mais ne mettent pas en valeur l'attribution à la Commission européenne de certaines des avancées. C'est donc une question que je pose au président de l'agglomération : n'y a-t-il pas un symptôme européen ? J'espère que non. J'espère que les maires de l'ensemble des communes mettent en avant les politiques publiques de l'agglomération. J'insiste là-dessus parce que je pense que c'est démocratiquement important. Souvent, lors des élections municipales, les politiques publiques communautaires sont absentes du débat et je pense que c'est un angle mort pour nos concitoyennes et concitoyens et, donc, je trouve que ce rapport est très bien fait et permet de faire de la pédagogie et l'éducation sur ces politiques publiques.

J'encourage à le diffuser. Il est effectivement peut-être un peu gros et un peu volumineux pour l'ensemble des personnes, mais qu'il y ait au moins une synthèse sur internet, ce serait vraiment bien.

C'est la première remarque liminaire.

Ensuite, je voulais me féliciter de voir que les politiques publiques que nous soutenons au groupe RGE de l'agglomération comme le PCAET, tout ce qui est fait pour l'emploi, sont bien mises en valeur dans ce rapport. Je tiens à le noter.

Cependant, j'ai quand même quelques petits points de regrets à formuler ou de questionnements qui sont à la fois sur le fond et sur la forme, puisque c'est le bilan global de l'année 2024 de l'agglomération et que l'on n'a pas toujours l'occasion d'échanger sur tous ces sujets.

Sur la politique de la ville, je regrette que le bilan quantitatif soit, me semble-t-il, relativement faible par rapport au nombre d'élèves dans les classes et dans les PRE, 734 et 808. Je dis « relativement » parce que c'est un autre chiffre du rapport annuel aux 63 675 élèves en primaire et sachant que ces dispositifs vont au-delà, je me dis que c'est dommage, je pense qu'un effort pourrait être fait en la matière. Je regrette une année qui semble un peu blanche pour les concitoyens, peut-être que c'est faute de communication, mais sur l'atlas de la biodiversité.

Les études ont été faites mais par rapport aux premiers éléments qui avaient été communiqués, il y a eu semble-t-il une pause.

Sur la forme, je regrette, page 32, qu'en matière d'économie circulaire - évidemment je me suis intéressée aux déchets et économies circulaires dans ce rapport - il n'y ait pas de mention de la Fabrique à Neuf, de la ressourcerie. Je voulais signaler cette absence avec regret.

Ensuite, sur le fond, vous savez que sur la question des bus, il est évoqué de nouveau le Pass pour les plus de 65 ans sans conditions de ressources. Vous savez que notre souhait et notre intention seraient d'aller vers la gratuité pour toutes et tous ; c'est un horizon vers lequel on veut tendre. La question des personnes les plus vulnérables sur les bus n'est pas résolue. Je voulais attirer l'attention sur ce point.

Voilà sur ces premiers éléments.

Enfin, je voulais attirer votre attention également sur les dernières pages du rapport qui font part, et là je vais reprendre sur la question du plan local d'habitat (PLH) et du logement, que tous les agents des CCAS des communes ont été formés et c'est important lorsqu'il y a des évolutions en termes de logement. Je voulais donc faire part de notre inquiétude par rapport au plan de simplification

Roquelaure en cours et qui pourrait supprimer le caractère obligatoire des CCAS dans les communes. Je voulais attirer notre attention à tous sur la menace sur les CCAS qui sont indispensables en matière d'action sociale sur le territoire.

Sur la dernière page qui concerne le Codev, je voudrais attirer votre attention également sur l'intégration d'un article dans la proposition de loi visant à renforcer le pouvoir préfectoral de dérogation afin d'adapter les normes au territoire, le texte adopté le 10 juin, l'article 4ter qui pourrait supprimer également le caractère obligatoire des Codev et les rendre facultatifs.

Je pense qu'il y a de vraies bonnes idées et de fausses bonnes idées. J'alerte sur le fait que la simplification peut aller vers du recul des droits, que ce soient des droits sociaux ou des droits démocratiques. Je voulais donc profiter de la présentation de toutes ces activités pour alerter sur ces menaces et j'espère que les élus responsables que nous sommes toutes et tous vont aussi défendre ces instances.

M. DEGEN. - Je voudrais faire suite à mon commentaire sur la prévention de la délinquance. Ce document est une mine d'informations. Il est très bien fait.

En page 54, sur la prévention de la délinquance, on indique que l'agglomération s'est dotée d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. Je voulais revenir sur les fameux indicateurs, j'insiste parce que...

M. le PRÉSIDENT. - Ce n'est pas la prévention spécialisée la prévention de la délinquance.

M. DEGEN. - C'est quand même la délinquance. Je vais peut-être rappeler une évidence, mais c'est à partir de la mesure des résultats concrets et durables obtenus que l'on arrive à confirmer la pertinence des actions que l'on a engagées. Pour moi, l'indicateur est moins important, notamment quand on sait qu'on détient dans l'agglomération le record de rixes. Il est donc important que l'on ait des indicateurs sur ce phénomène qui prend de l'ampleur depuis quelques années.

Cela me conforte parce qu'on trouve des items ; je parlais du ministère de l'Intérieur par rapport aux statistiques et un des items est d'améliorer la sécurité dans les transports en commun. C'est un des indicateurs que l'on peut obtenir grâce aux services ministériels de la sécurité intérieure.

L'idée est que l'on puisse - les concitoyens et nous-mêmes - avoir une fois par an des indicateurs sur le nombre de rixes, le nombre de vols à domicile. Sans parler de prévention spécialisée ou de comité, mais je veux mettre l'accent sur l'évaluation, que l'on puisse avoir une évaluation des actes concrets contre la délinquance.

M. le PRÉSIDENT. - Avec Thomas CHAZAL, nous partageons complètement la remarque que notre collègue Arnaud DEGEN vient de faire. Effectivement, il faut qu'il y ait des indicateurs qui permettent ensuite de construire des politiques publiques.

Je remercie également Céline CIEPLINSKI pour ses remarques même si je n'imaginais pas avoir pris les habits d'Ursula dans cette assemblée. Je suis d'ailleurs d'accord avec vous en partie, mais uniquement en partie, c'est-à-dire que j'estime que chaque commune doit être fière de ce que l'agglomération fait et doit mettre en valeur. On a encore du progrès collectivement à faire pour que les actions de l'agglomération soient mieux connues de nos concitoyens et partagées dans les bulletins municipaux. D'un autre côté, l'agglomération n'est pas une collectivité, c'est un EPCI et il est normal également que les communes s'approprient ce que fait l'agglomération sur le territoire. Je trouve bien de montrer que c'est fait de façon collective et qu'il y a une démarche à 9.

Je voulais également partager le même sentiment concernant le Codev. J'ai été saisi par le président du Codev de cette proposition de loi et je lui ai répondu par un courrier indiquant notre attachement au Codev. Au-delà de la réponse qui est faite au président du Codev, nous allons alerter les parlementaires sur ce point, estimant que c'est typiquement une mauvaise décision. Je me permets de dire que si jamais la loi était mise en œuvre, cela ne nous empêche pas de prendre l'initiative de continuer à maintenir les organes en dehors de la loi. Je ne pense pas que la loi un jour interdise ce type de structures qui sont utiles.

Vous avez fait ensuite des commentaires sur les politiques publiques et vous avez apporté votre regard sur celles-ci. Je vous en remercie d'autant que cela pourrait être éventuellement un programme électoral. J'ai noté consciencieusement toutes les propositions que vous faisiez pour que je puisse éventuellement les reprendre dans quelques semaines ou dans quelques mois lorsque nous aurons à en débattre devant les électeurs. Blague à part, j'ai pris note de vos remarques, mais Paris ne s'est pas fait en un jour et je pense que sur certains points, on peut partager l'objectif.

Merci également aux services qui œuvrent pour nous au quotidien.

(Il est donné acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

XXI. ACQUISITION LOT N° 1 DE LA PARCELLE CADASTREE AV N° 468 SISE 6BIS BD HENRI BARBUSSE DRAVEIL

M. le PRÉSIDENT. - Il s'agit de l'acquisition d'une parcelle située sur l'emprise du Siège draveillois de l'agglomération, qui a souhaité maîtriser l'ensemble du foncier pour l'avenir et pour pouvoir maîtriser également la cession dans le cadre d'un dialogue qui s'effectue avec la ville de Draveil, en respectant évidemment les conditions prévues au Plan local d'urbanisme.

M. GUIGNARD. - La question que je me posais, mais vous y avez répondu, est : que ferons-nous après la cession, quand on sera propriétaire de la totalité du site ? Que fera-t-on quand on aura déménagé le conservatoire et la maison Brandt et que l'on aura déménagé aussi au nouveau Siège de l'agglomération ? Le bâtiment sera vide. Je comprends bien que l'idée est de le vendre.

M. le PRÉSIDENT. - Oui, mais pour un projet qui soit conforme à (*inaudible*). Le PLU prévoit une zone d'habitations individuelles - c'est l'indication du PLU. Je sais que certains souhaitaient l'installation d'une activité économique polluante, mais cela a été refusé par le maire de Draveil.

M. GUIGNARD. - La Ville de Draveil aurait pu aussi peut-être l'utiliser pour des services publics ou pour y loger des associations ou autres, mais on en discutera la semaine prochaine, j'imagine.

M. PRIVAT. - Il faut au maximum privilégier la circulation. Vous savez vous-même que cette 448 est particulièrement encombrée et donc, il faudra limiter la zone pavillonnaire au maximum de sorte à ne pas encombrer une fois de plus cette 448.

Nous travaillons sur ce sujet et nous le cédon à l'agglomération, afin que lorsque l'agglomération aura déménagé et sera partie sur Yerres, nous puissions envisager avec eux ce qu'il en est par rapport au PLU.

M. le PRÉSIDENT. - Je sou mets au vote cette délibération.

(Il est procédé au vote à main levée pour le vote de la délibération qui est adoptée à l'unanimité. 6 abstentions de M. BASSET, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD, Mme LANDRAU avec pouvoir de M. PHILIPPE.)

MOTION : REDUCTION DURABLE DES NUISANCES DE L'AÉROPORT D'ORLY POUR LA SANTE DE L'ENSEMBLE DES HABITANTS DU TERRITOIRE

M. le PRÉSIDENT. - J'ai été saisi pour une motion relative à l'aéroport d'Orly qui avait été présentée lors du dernier Conseil Communautaire par le groupe RGE. J'avais proposé que l'on repousse l'examen de cette motion, ce qui avait été accepté dans l'attente d'une réunion publique qui s'est tenue à Montgeron.

Une rédaction a été proposée par l'Exécutif communautaire, qui a été amendée par Mme CIEPLINSKI et le groupe RGE. J'ai cru comprendre qu'avant d'ouvrir le débat, il y avait un désaccord sur deux ou trois termes. J'ai proposé une motion de synthèse, mais si j'ai bien compris elle n'est pas acceptée pour l'instant sur les termes ?

Mme CIEPLINSKI. - Puis-je faire état de ma dernière proposition ?

M. le PRÉSIDENT. - Oui.

Mme CIEPLINSKI. - Nous avons proposé un package de deux motions qui vont ensemble.

Une première motion qui est en rapport avec les nuisances aériennes et le ras-le-bol - on peut le dire - des habitants survolés sur le territoire de la dégradation et qui était très palpable pour celles et ceux d'entre vous qui étaient à la réunion publique du 23 mai à l'Astral. Une première motion qui répond à l'urgence du besoin des habitants à ce que la réglementation soit respectée rapidement.

Nous espérons, dans les échanges que nous avons eus, qu'elle puisse bénéficier de l'unanimité de l'assemblée.

Une deuxième motion que nous jugeons nécessaire et ambitieuse pour une vision volontariste de la question des nuisances aériennes acoustiques, mais aussi de pollution de l'air et prenant également en compte le climat. Cette motion, qui a déjà été adoptée à l'unanimité dans certaines communes de l'agglomération, étend le couvre-feu de 23 h 00, au lieu de 23 h 30, à 6 h 00, demande le plafonnement à 200 000 mouvements annuels et qu'il n'y ait pas de survol d'avions trop bruyants et notamment avec la technologie supersonique qui est en train d'arriver.

Cette autre motion a une visée beaucoup plus long terme et pérenne, qui a vraiment le côté court-terme et urgent par rapport aux besoins d'aujourd'hui des habitants qui en souffrent énormément. Il y a une visée plus long terme pour la santé et pour l'environnement de manière générale d'extension du couvre-feu et du plafonnement des mouvements et de l'arrêt des survols. A Montgeron, cela avait été voté à l'unanimité sous forme d'une motion-drapeau en juillet 2023, mais je crois que les villes de Yerres, Crosne, Vigneux-sur-Seine et Brunoy avaient également voté une telle motion en 2023.

M. le PRÉSIDENT. - Pour ne pas prolonger les débats, j'espérais que nous puissions arriver à une rédaction commune et vous avez compris que l'objectif est partagé, quels que soient les bancs de cette assemblée, mais la question concernait plutôt les modalités. J'ai indiqué à Mme CIEPLINSKI que l'objectif de plafonnement à 200 000 mouvements était un objectif qu'on pouvait partager mais qui aujourd'hui ne figure pas dans l'arrêté du 6 octobre 94 et, donc, il n'est pas conforme au droit positif tel qu'il existe dans notre pays.

De la même façon, la question du couvre-feu est un objectif que l'on peut partager mais au-delà même du couvre-feu à 23 h 00, l'objectif qui pourrait nous réunir, c'est de voir les moyens les plus efficaces de réduire les nuisances et d'ailleurs pas uniquement sur la tranche de fin de journée, mais tout au long de la journée.

Il n'y a pas de rédaction commune à ce stade.

Si j'avais fait ces remarques, c'est parce qu'on va ouvrir les discussions par rapport au quatrième Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) avec de très gros enjeux, à mon avis, de sanctions contre les compagnies aériennes qui ne respectent pas les couloirs - c'est un enjeu fondamental pour notre territoire - avec des améliorations techniques qui peuvent être portées, etc.

Il y a quelques sujets à l'agenda et je pourrais vous en reparler lors d'une prochaine réunion, mais je pense que l'enjeu de l'union de notre territoire est plus important que la discussion qu'il peut y avoir sur quelques termes. Compte tenu de la position de Mme CIEPLINSKI, je propose, en accord avec l'Exécutif, de voter votre motion en conservant les termes de celle-ci.

Je pense que voter des choses différentes aurait un impact négatif vis-à-vis de l'extérieur, ce qui ne m'empêche pas, vis-à-vis de l'extérieur, d'exprimer ce que j'ai dit. Encore une fois, on n'est pas très éloigné, que cela pouvait justifier une écriture commune mais je préfère cela plutôt que d'avoir des positions différentes dans cette assemblée sur ce sujet.

Je vous propose de voter la motion déposée par le groupe RGE.

(Il est procédé au vote à main levée sur la motion, qui est adoptée à l'unanimité.)

VOEU : LOI DUPLOMB

M. le PRÉSIDENT. - Nous avons ensuite été saisis d'un vœu. J'imagine que vous souhaitez le présenter ?

Mme CIEPLINSKI.- Concernant la proposition de loi Duplomb qui passera en commission mixte paritaire le 30 juin et qui réautorise certains pesticides interdits, qui contredit ainsi les efforts de nos collectivités pour la transition agricole, la biodiversité, la qualité de l'eau, de l'air et la santé :

Considérant que les collectivités locales jouent un rôle actif et concret en matière de protection de la santé publique et de l'environnement, par exemple par des démarches zéro phyto, des actions de prévention en santé environnementale, la protection des ressources en eau, la préservation de la biodiversité ou encore le soutien à la transition agricole.

Que depuis plusieurs années les communes, intercommunalité et syndicats d'eau investissent pour préserver la qualité des ressources destinées à l'eau potable, notamment en finançant une dépollution toujours plus coûteuse, en accompagnant les pratiques agricoles durables et en engageant des partenariats avec les agriculteurs.

Que la loi dite Duplomb actuellement, qui va être examinée en commission mixte paritaire le 30 juin, prévoit la réintroduction de substances phytosanitaires interdites depuis 2016 en raison de leur dangerosité pour la santé humaine et l'environnement.

Que ces substances sont connues pour leur persistance dans les sols et dans leur capacité à contaminer durablement les nappes phréatiques et les captages d'eau potable.

Que cette réintroduction entre en contradiction avec les objectifs de santé environnementale portés par l'Etat lui-même à travers le plan national santé environnement, les efforts menés localement dans les plans régionaux de santé environnementale et que cette mesure contredit notre Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Que les risques sanitaires liés à l'exposition aux pesticides sont avérés et documentés, notamment pour les agriculteurs mais aussi pour la population générale et notamment les enfants et femmes enceintes.

Que la cohérence de l'action publique est gravement mise à mal lorsque d'un côté l'Etat indemnise les victimes des pesticides et de l'autre réautorise leur emploi.

Le Conseil Communautaire du Val d'Yerres Val de Seine, réuni en séance le 26 juin, émet le vœu que :

- les parlementaires rejettent les dispositions de la proposition de loi dite du Duplomb qui vise à réautoriser l'usage de pesticides précédemment interdits
- l'Etat renforce au contraire les mesures de prévention en santé environnementale, notamment en soutenant les collectivités dans leurs actions locales de protection de la ressource en eau, de réduction des produits phytosanitaires et d'accompagnement des transitions agricoles
- les politiques publiques nationales restent cohérentes avec les efforts engagés localement pour une agriculture durable, une alimentation de qualité et un environnement sain pour toutes et tous
- une attention particulière soit portée aux projets hydrauliques impactant les ressources en eau, afin que leur autorisation soit conditionnée à des pratiques agricoles réellement compatibles avec les objectifs de santé publique et de résilience écologique.

Le présent vœu sera transmis à M. le Premier Ministre, l'ensemble des parlementaires dont je ne fais pas la liste ici même.

M. COLAS.- Il se trouve que l'Exécutif de l'agglomération a pu échanger sur ce vœu et que Christine GARNIER m'a demandé d'exprimer la position du bureau communautaire.

D'abord sur le fond, je pense que chacune et chacun ici partage les préoccupations qui sont exprimées dans ce vœu et considère que si elles venaient à être adoptées, la bien nommée proposition de loi Duplomb serait un considérable recul par rapport à des avancées qui ont été obtenues de haute lutte. Je me souviens des conditions dans lesquelles les néonicotinoïdes ont été interdits en 2016, c'était par un amendement parlementaire de la majorité à l'Assemblée nationale de l'époque adopté contre l'avis du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas un mot à retrancher du vœu tel qu'il est exprimé et un consensus se dégage dans l'Exécutif de l'agglomération sur les préoccupations que vous exprimez.

Pour autant, nous sommes dans une période où, on le constate d'ailleurs à regret tous les jours, le concours Lépine de la proposition de loi la plus rétrograde en matière de politique environnementale est lancé et donc nous aurions pu, ce soir, adopter un vœu sur le maintien des zones de faibles émissions, nous aurions pu adopter un vœu pour nous opposer au moratoire sur l'éolien ou sur le photovoltaïque, nous aurions pu formuler un vœu sur le mix énergétique, etc., puisque nous sommes manifestement lancés, tant qu'il n'y a pas de majorité au parlement, dans une course à la réaction sur l'action en faveur de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

C'est la raison pour laquelle la proposition qui est faite par l'Exécutif est d'exprimer que les orientations de ce vœu sont évidemment unanimement partagées autour de ces rangs jusqu'à preuve du contraire, en tout cas très largement.

En revanche, il vous est proposé le retrait pour la simple et bonne raison qu'on pourrait en faire bien d'autres et que, et là je ne parle plus au nom de Christine GARNIER, peut-être au moment où nous nous prononcerons sur la priorisation du PCAET, à la fin de l'année, dans le cadre d'un vœu qui engloberait l'ensemble des sujets mais en nous appuyant sur l'action de l'agglomération, parce qu'il faut qu'il y ait un intérêt local à chacune de nos délibérations, nous pourrions trouver l'occasion à un moment de réaffirmer notre attachement aux valeurs que sous-tend le texte et au combat commun que nous menons par-delà les attaches partisans, parce que je pense que c'est aujourd'hui largement partagé.

La discussion des maires et du bureau était de dire : on approuve sur le fond mais gardons-nous sur la forme de transformer chacun de nos Conseils Communautaires en chambre d'écho des propositions de loi les plus réactionnaires qui ne manqueront pas d'être imaginées par certains esprits et pas forcément les plus brillants dans les prochains mois.

M. le PRÉSIDENT. - Le règlement intérieur que nous avons tous adopté m'oblige également à rejeter le vote de ce vœu, puisque les vœux doivent être rattachés à des sujets locaux et vous conviendrez que le sujet est avant tout national.

Cela ne retire rien de ce que Romain COLAS a pu vous indiquer ; je trouve intéressante sa proposition d'intégrer dans le PCAET... On ne peut pas gagner à tous les coups, mais on vous a laissé vous exprimer.

Je vous propose que pour terminer cette soirée nous examinions les quatre questions orales qui m'ont été adressées par le groupe RGE.

Peut-on considérer que deux de ces quatre questions orales ont reçu une réponse, notamment sur la situation des transports bus ? Je me suis engagé également à transmettre à l'ensemble des conseillers communautaires dès demain la réponse à votre question 2 sur l'état de notre territoire Val d'Yerres Val de Seine où j'ai une réponse de deux pages, que je vous propose de faire par écrit plutôt qu'à l'oral.

Peut-on se concentrer sur les questions 1 et 4 ?

Mme CIEPLINSKI. - Oui.

Question n° 1 : travaux et adaptations des bâtiments publics aux fortes températures.

En raison du dérèglement climatique, les canicules s'intensifient et se multiplient. Il est indispensable d'adapter les cahiers des charges de rénovation des bâtiments publics pour garantir un confort thermique estival et durable. De nombreuses possibilités techniques existent pour cela : isolation thermique performante, brise-soleil, stores extérieurs, vitrage à contrôle solaire, végétalisation des toitures et façades pour améliorer l'évapotranspiration et réduire l'îlot de chaleur urbain, ventilation naturelle nocturne, etc.

Le conservatoire de Montgeron a été inauguré en avril 2023 après trois ans de travaux de rénovation et d'extension, comptant un montant total de 8,4 M€. Comment expliquez-vous que les conditions ne

soient pas réunies pour poursuivre les cours normalement en cette fin de printemps ? Je fais référence à un courriel transmis par la directrice du conservatoire à l'ensemble des usagers du conservatoire, le 16 juin 2025, et expliquant que compte tenu des températures qui s'annonçaient, les cours seraient perturbés.

M. le PRÉSIDENT. - Ces enjeux sont pris en compte dans l'ensemble des maîtrises d'ouvrage de l'agglomération, c'est le cas notamment pour le futur Siège de l'agglomération et pour l'équipement culturel de Vigneux-sur-Seine dont nous aurons l'occasion de parler en informations du Président lors du prochain Conseil communautaire.

Sur le conservatoire de Montgeron, il ne vous a pas échappé qu'il s'agissait de la réhabilitation d'un bâtiment ancien avec des contraintes architecturales et des avis notamment de l'Architecte des bâtiments de France qui n'ont pas permis la mise en œuvre de tous les dispositifs que nous mettons sur d'autres équipements - d'ailleurs, à une époque où la réglementation était différente -, ce qui peut entraîner les désagréments que vous évoquez. Tout le monde dans la salle, notamment les maires ou les élus à l'Education, mesure que nous connaissons depuis trois ans des épisodes de canicule au mois de juin, ce qui n'arrivait jamais avant - c'était pendant l'été - et les équipements types conservatoires ou écoles étaient par nature fermés en juillet et août et pas au mois de juin. Je pense que c'est une vraie question aujourd'hui pour l'ensemble des maîtres d'ouvrage de bâtiments éducatifs ou de petite-enfance de savoir comment on traite ces sujets pour la période du mois de juin où les équipements sont ouverts.

Pour répondre plus précisément sur le conservatoire de Montgeron, on a demandé à notre maître d'œuvre des mesures correctives, parce qu'il y a manifestement des résultats qui ne sont pas à la hauteur de ce qui était attendu et surtout promis par le maître d'œuvre et que nous allons par ailleurs procéder à la pose de films occultants et de rideaux dans un certain nombre de salles pour éviter les chaleurs les plus excessives dans les salles les plus exposées à ces températures.

Vous partagez comme nous, au-delà du constat, la nécessité de nous adapter au changement climatique, mais aussi de le faire avec des mesures proportionnées.

Mme CIEPLINSKI. - **Question n° 4 :** candidature du Président de l'agglomération à la présidence d'un EPIC dans le domaine des transports.

Monsieur le Président, des articles de journaux relaient l'information selon laquelle vous auriez récemment présenté votre candidature à la présidence de la RATP. Cela interroge certains de nos concitoyens. A ce jour, à notre connaissance, aucun démenti ni confirmation officiel n'a été apporté devant notre assemblée.

Nous souhaitons donc d'abord, dans un souci de transparence, vous inviter à clarifier publiquement cette information devant le Conseil d'agglomération. Est-ce vrai ou pas ?

Si cette candidature devait être confirmée, elle soulèverait un certain nombre de questions en tant que président à la fois de notre agglomération, président du département où vous exercez une influence majeure sur les orientations stratégiques et les choix d'investissement en matière de transport et de mobilité sur le territoire. Votre éventuelle candidature à la tête d'un grand opérateur national du secteur peut légitimement soulever des questions dans l'opinion publique parmi les élus, sur l'impartialité des décisions actuelles, l'éventuelle porosité entre projet public et intérêt des institutions, les priorités assignées à l'action publique.

Au-delà de votre droit personnel à envisager une carrière professionnelle, nous devons collectivement garantir la transparence et l'impartialité de la conduite des affaires publiques dans l'intérêt général.

Dans ce contexte, pouvez-vous nous confirmer ou infirmer officiellement cette candidature et nous indiquer, si vous étiez candidat, quelles mesures vous envisageriez pour prévenir tout risque de conflit d'intérêt et garantir une séparation claire entre vos fonctions ?

M. le PRÉSIDENT. - Vous vous faites l'écho non pas d'articles de presse mais d'un article d'un magazine qui tient mal son titre, *L'Informé*. Après la motion que l'on vient d'adopter, il est plus compliqué pour moi d'être président de la RATP.

Je n'ai pas déposé de candidature et je serais tenté, avec une forme d'humour, de vous dire : il ne faut pas prendre vos rêves pour la réalité et qu'on aura l'occasion dans les prochaines semaines ou prochains mois de voir qu'il y a toujours un débat démocratique sur le territoire.

Nous avons terminé avec l'examen des différentes questions.

Puisque c'est notre dernière séance avant l'été, je vous souhaite un bel été dans notre agglomération ou en dehors, puisque je vous autoriserai exceptionnellement à quitter le territoire communautaire pour les deux mois qui viennent.

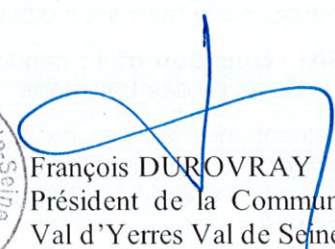
Vous avez les dates des deux derniers Conseils Communautaires de l'année, 16 octobre et 4 décembre. Il ne vous aura pas échappé que l'année prochaine donnera lieu à un renouvellement qui concerne cette assemblée, que le calendrier du début de l'année 2026 est en cours de calage mais que la proposition de l'Exécutif sera de voter un budget avant l'échéance électorale pour permettre à l'Administration de continuer à tourner et un budget dont on aura l'occasion de parler, mais qui permettra à l'Exécutif qui sera élu en avril 2026 de mettre sa patte également, parce que c'est respectueux, me semble-t-il, du vote de nos concitoyens.

Bel été, reposez-vous bien et au mois de septembre.

(La séance est levée à 21 h 30.)


Gilles CARBONNET
Conseiller Communautaire
Secrétaire de Séance




François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne